



SYNDICAT DU BASSIN DE L'ERVE

1 rue Jean de Bueil

53270 SAINTE SUZANNE-ET-CHAMMES

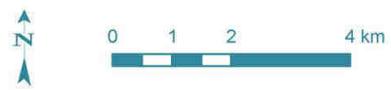
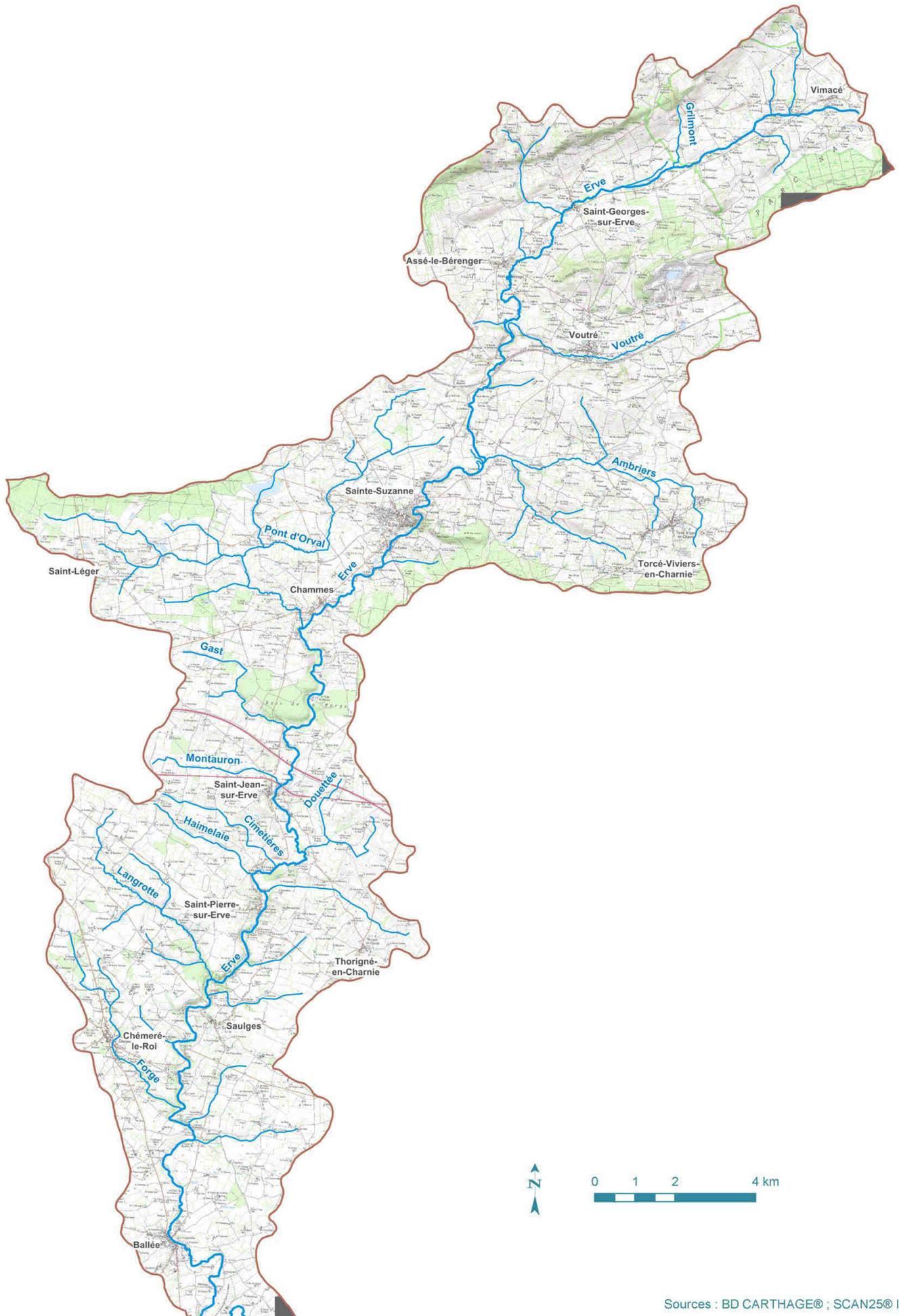
Tél : 02 43 68 11 49

Email : sberve-jouanne-vaige-vicoin@orange.fr

Site internet : www.erve.portail-bassins-versants.fr



2017

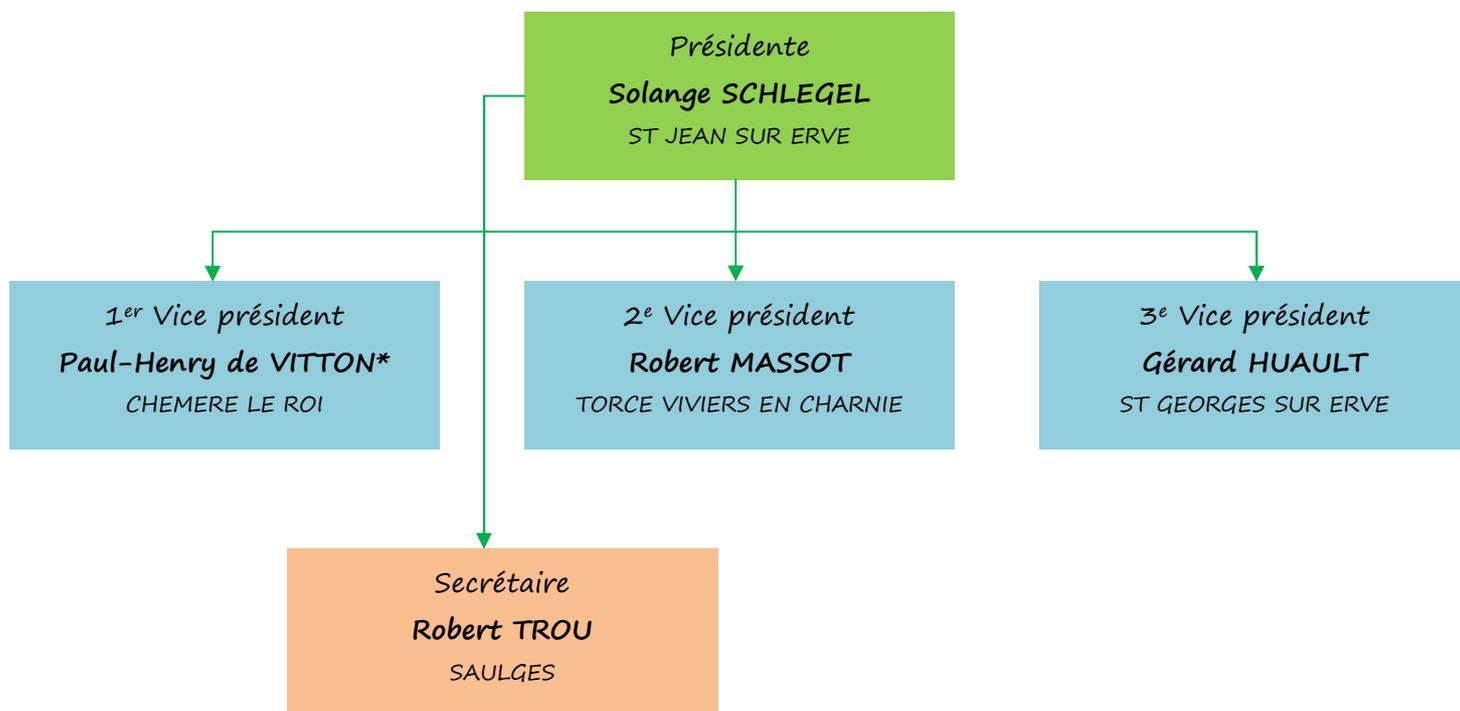


Sources : BD CARTHAGE® ; SCAN25® IGN

Les membres du comité syndical

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
ASSE LE BERENGER	Jean-Pierre AUBIN	Jacky GAUTHEUR
VAL DU MAINE (BALLEE)	Nicolas RAGAIGNE	Ghislaine ROBLOT
CHEMERE LE ROI	Paul-Henry de VITTON*	Georges MASSA
EVRON	Marcel DUCHEMIN	Pascal FOUCAULT
ST GEORGES SUR ERVE	Gérard HUAULT	Philippe BRUNET
BLANDOUET-ST JEAN	Solange SCHLEGEL	Philippe WAROT
ST LEGER EN CHARNIE	Christine GESBERT	Frédéric GAUTTIER
ST PIERRE SUR ERVE	François DELATOUCHE	Antoine JOSSET
STE SUZANNE-ET-CHAMMES	Alain BARILLER	Marie-Thérèse RIBOT
SAULGES	Robert TROU	Vincent JULIEN
THORIGNE EN CHARNIE	Daniel BOUVET	Adrien SAUVAGE
TORCE VIVIERS EN CHARNIE	Robert MASSOT	Alexandre PICHARD
VAIGES	Michel DURAND	Yves LETERME
VIMARCE	Jocelyne BEDOUET	Emile TATIN
VOUTRE	Yvon BUARD	Alain FOUQUET

Le bureau



* Au 1^{er} janvier 2018, M. de VITTON, qui n'était pas élu mais désigné par la commune de CHEMERE LE ROI, ne peut plus être délégué au SB Erve.

LES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2017

Réunion du 7 février 2017 :

- > Etude bilan AQUASCOP : Avenant n° 1
- > Demande de subvention pour les opérations 2016
- > Débat d'orientation budgétaire 2016
- > Ouverture de crédits : achat de matériel informatique
- > Participation des communes pour 2016
- > Subvention à la FDGDON pour 2016

Réunion du 4 avril 2017 :

- > Affectation des résultats de 2015
- > Amortissement de la subvention d'équipement en nature
- > Participation employeur
- > Solde du compte relatif aux opérations pour compte de tiers
- > Vote du Budget primitif 2016
- > Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion 2015

Réunion du 18 juillet 2017 :

- > Annulation des pénalités de retard - Etude bilan CRE - AQUASCOP
- > Mise à jour de la CAO
- > Programme de travaux CTMA 2017
- > Rapport d'activités 2016

Réunion du 15 novembre 2017 :

- > Demande de subventions 2018 - Postes Technicien rivière
- > Indemnité du trésorier pour 2017
- > Mise en place de l'ISS
- > Poteau incendie à ST PIERRE SUR ERVE
- > Remboursement indemnités non perçues par un agent
- > Renouvellement de la ligne de trésorerie
- > Taux de promotion

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

> 4 Techniciens de rivière :

- ↪ **Nicolas BOILEAU**, embauché en 2007 par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition aux Syndicats de Bassin de la Jouanne et du Vicoin.
- ↪ **Xavier SEIGNEURET**, embauché en 2008 par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition au Syndicat de Bassin de la Vaige.
- ↪ **Yohann LUCAS**, embauché en 2010 par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition des 4 autres syndicats (Jouanne, Vaige, Vicoin et Taude).
- ↪ **Cécilia ANDRE**, embauché en 2011 par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition au Syndicat de Bassin de l'Erve et du Treulon et de la Taude.

> 1 Secrétaire :

- ↪ **Aurélié MASSOT**, employée par le Syndicat du Bassin de l'Erve depuis 2006 et mise à disposition de la Jouanne, de la Vaige et du Vicoin.

LES FINANCES

Le compte administratif 2017

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	370 273,72	302 339,03	70 668,11 239 966,59	183 934,95	70 668,11 570 240,31	486 273,98
TOTAUX	370 273,72	302 339,03	310 634,70	183 934,95	640 908,42	486 273,98
Résultats de clôture Reste à réaliser	27 934,69		126 699,75 22 600,00	111 700,00	154 934,44 22 600,00	111 700,00

Le budget primitif 2017

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
DEPENSES	395 082,86	458 563,81
RECETTES	395 082,86	458 563,81

Le tableau d'amortissement de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		13 482,65	836,77	12 645,88

Les participations des communes adhérentes pour 2017

<u>Communes adhérentes</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
ASSE LE BERENGER	2,57 %	2 312,55 €
BALLEE	11,82 %	10 635,94 €
CHEMERE LE ROI	4,95 %	4 454,14 €
EVRON	2,95 %	2 654,49 €
ST GEORGES SUR ERVE	4,25 %	3 824,26 €
ST JEAN SUR ERVE	11,20 %	10 078,05 €
ST LEGER EN CHARNIE	1,05 %	944,82 €
ST PIERRE SUR ERVE	1,75 %	1 574,70 €
STE SUZANNE-ET-CHAMMES	21,82 %	19 634,20 €
SAULGES	7,30 %	6 568,73 €
THORIGNE EN CHARNIE	2,97 %	2 672,48 €
TORCE VIVIERS EN CHARNIE	10,85 %	9 763,11 €
VAIGES	1,25 %	1 124,78 €
VIMARCE	3,23 %	2 906,44 €
VOUTRE	12,04 %	10 833,90 €
		89 982,59 €

LES ACTIONS 2017

> Opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Honoraires commissaire enquêteur - Enquête publique CTMA	
↳ Caisse des Dépôts et Consignations	5 867,88 €
Frais divers liés à l'enquête publique CTMA	
↳ MEDIALEX	3 844,39 €
↳ COURRIER DE LA MAYENNE	384,46 €
↳ IMPRIM'Services	405,60 €
Débroussaillage de l'Erve	
↳ Chantier d'insertion de la 3C « Vert Avenir »	8 510,00 €
Etude bilan du Contrat Restauration Entretien	
↳ AQUASCOP (Solde)	189,60 €
Reprise Etude ouvrages CRE de l'Erve	
↳ CARICAIE BIEF (Solde)	14 100,70 €
Acquisition de parcelles de zone humide à ASSE LE BERENGER	
↳ SCP MESLIER-LEMAIRE et LEBRETON	1,00 €
Travaux de restauration de la continuité écologique	
↳ SNTP SALMON (Acompte 1)	108 948,00 €
Travaux de renaturation - abreuvoirs - embâcles ...	
↳ SNTP SALMON (Acompte 1)	63 528,00 €
Travaux de restauration de la zone humide à ASSE LE BERENGER	
↳ SNTP SALMON	19 632,00 €
Abattage de peupliers sur la zone humide à ASSE LE BERENGER	
↳ DALIGAULT Nicolas	726,00 €
Enlèvement d'embâcles sur l'Erve	
↳ SNTP SALMON	7 860,00 €

> Travaux hors Contrat Restauration Entretien

Aménagement abreuvoirs et clôtures à BALLEE et SAULGES	
↳ Thierry LEMEE TP	9 799,20 €

> Investissement divers

Achat laser avec trépied et mire télescopique	
↳ BLEU BLANC	844,79 €
Logiciel compta et paie pour 2017	
↳ SEGILOG (BERGER-LEVRAULT)	1 263,60 €

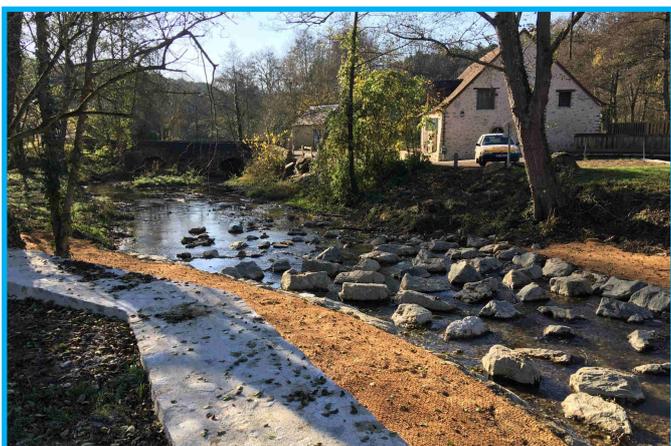
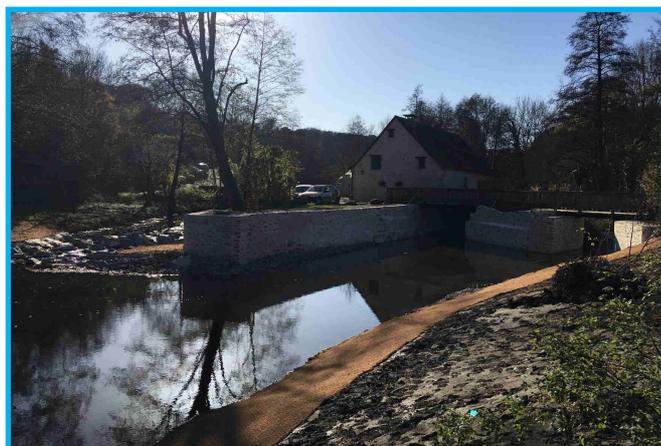
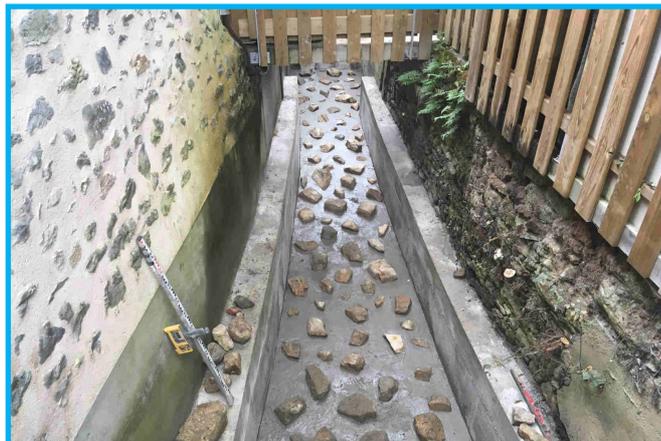
BILAN DES ACTIONS 2017

> Continuité écologique

Moulin de la Rochebrault à ST PIERRE SUR ERVE / THORIGNE EN CHARNIE

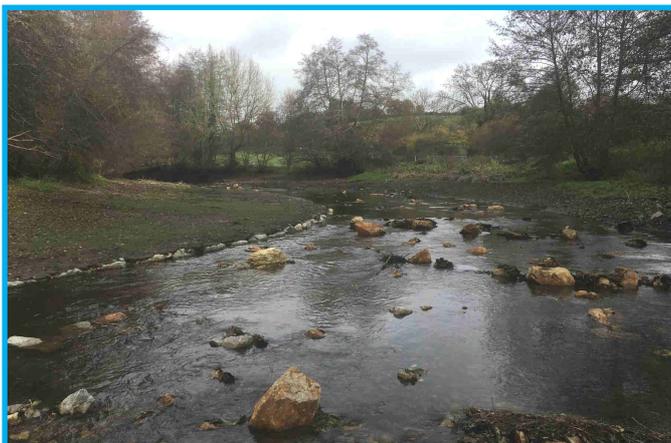
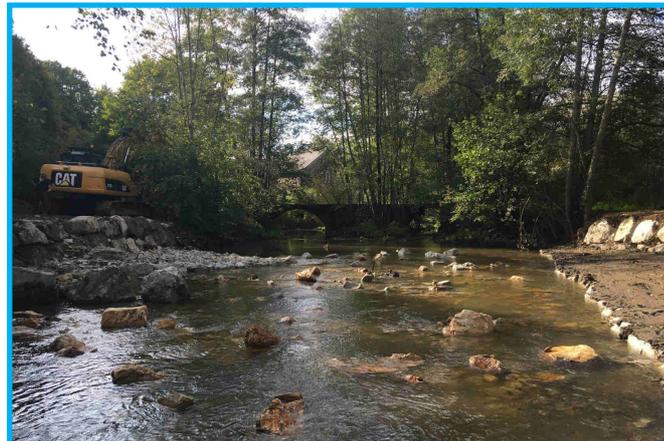
- Démantèlement du clapet et du déversoir + échancrure dans seuil du clapet
- Construction d'une rampe en enrochement

- Reprise du bief du moulin : fondation et semelle béton
- Nettoyage, piquetage et rejointoiment des murs maçonnés + parement sur les parties béton
- Mise en place d'une prise d'eau incendie



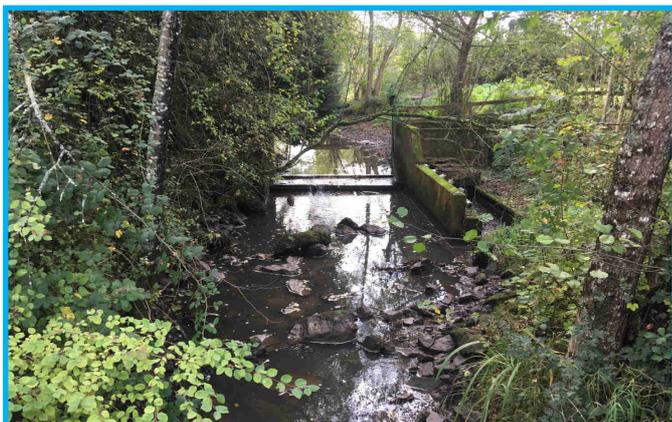
Moulin de Hardray à ST PIERRE SUR ERVE

- Démantèlement clapet, passerelle, déversoir et culées, Création de banquettes pour diversification du lit
- Mise en place d'une borne incendie à ST PIERRE SUR ERVE (financée à 50% par la commune)



Clapet de la Logette à STE SUZANNE-ET-CHAMMES

- Démantèlement clapet + dérasement radiers + Diversification du lit



Moulin des Lièvres (= Château-Gaillard) à STE SUZANNE-ET-CHAMMES
- Démantèlement clapet + déversoir + radier + culée centrale



Aménagement d'ouvrage : buses : Pont de la Houlberdière à TORCE VIVIERS EN CHARNIE



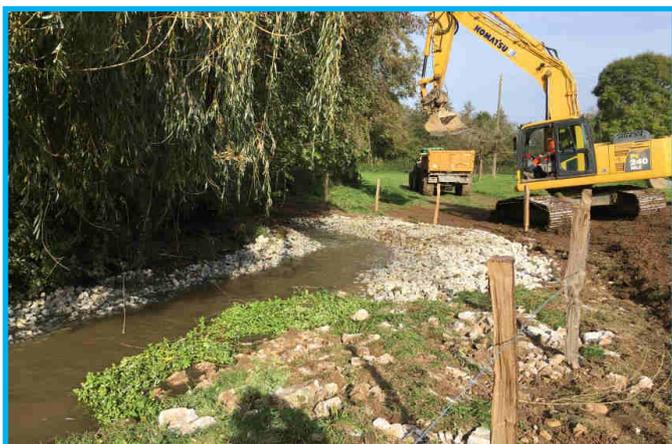
> Restauration de zone humide : annexe

Restauration de la zone humide d'ASSE LE BERENGER suite à acquisition



> Renaturation – lutte contre le piétinement

Restauration du ruisseau de l'Ambriers



Mise en place d'abreuvoirs et passerelle



> Entretien – embâcles – Plantes envahissantes

Travaux par Equipe insertion Vert Avenir (3C) : 37 demi-journées

- Embâcles
- Plantes envahissantes
- Entretien sélectif sur le ruisseau de la Bonde

Travaux par SNTP SALMON :

- Embâcles

> Suivi des indicateurs biologiques

En 2017, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, 2 points de suivi ont été étudiés :

- Site de la Logette sur le Pont d'Orval à CHAMMES
- Site en amont du Moulin de la Motte sur l'Erve à ST JEAN SUR ERVE

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

IBG = Indice Biologique Global : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

IBD = Indice Biologique Diatomées : Suivi des petites algues

IPR = Indice Poisson Rivière : Suivi de l'indice poissons

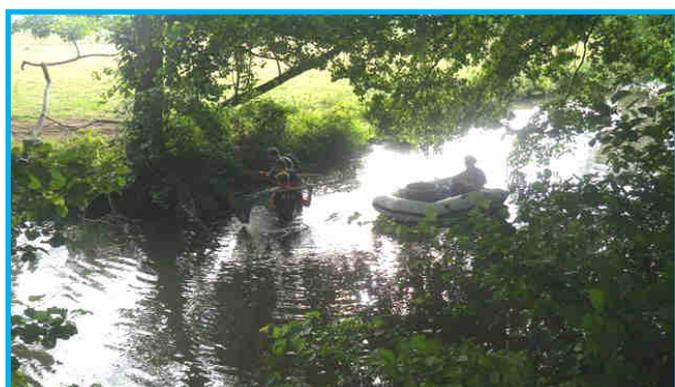
Amont du Clapet de la Logette : suivi initial



2017	IBGN Faune	6	Médiocre
	IBD Diatomées	13,2	Moyen
	IPR Poissons	50,841	Mauvais

- IPR = 50,840 > très mauvais
- Aucune espèce du référentiel
- Présence d'espèces invasives

Amont du Moulin de la Motte : suivi initial



2017	IBGN Faune	16	Médiocre
	IBD Diatomées	14,4	Moyen
	IPR Poissons	26,21	Mauvais

- IPR = 26,210 > médiocre
- Peu de densité de poissons (gougeon, vairon, loche, ...)
- Présence d'espèces invasives
- Absence anguilles, vandoises, ...

> Bilan financier CTMA 2017

Opération	Coût estimé HT	Coût réel HT
Aménagement de 5 ouvrages hydrauliques	155 000 €	101 243 €
- Moulin de la Rochebrault - ST PIERRE SUR ERVE / THORIGNE	60 498 €	52 565 €
- Moulin de Hardray - ST PIERRE SUR ERVE	31 555 €	20 318 €
- Clapet de la Logette - STE SUZANNE-ET-CHAMMES	10 894 €	9 350 €
- Moulin des Lièvres - STE SUZANNE-ET-CHAMMES	13 755 €	5 850 €
- Pont de la Houlberdière - TORCE VIVIERS EN CHARNIE		13 160 €
Zone humide	20 830 €	16 360 €
Renaturation - Lutte contre le piétinement	76 600 €	52 070 €
Suivi des indicateurs	6 250 €	6 150 €
Entretien / Embâcles / Plantes envahissantes	20 600 €	27 376 €
TOTAL		203 199 €

Syndicat du Bassin de l'Erve

- Présentation du Bassin
- Bilan du contrat 2008 - 2015
- Programme d'actions 2017 - 2021
- Travaux en cours d'eau
- Notions de droits

Depuis 1985, le syndicat du bassin de l'Erve et de ses affluents mène des actions en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau du territoire. Afin de prolonger cette dynamique, le syndicat souhaite s'engager dans un nouveau programme d'actions ambitieux sur la période 2017 - 2021 pour contribuer à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau.

LE SYNDICAT DE L'ERVE

Le syndicat du bassin de l'Erve rassemble six moyens humains et matériels au sein d'une intercommunalité regroupant le syndicat de la Taule, le syndicat de la Bouanne, le syndicat du Veillon, le syndicat de l'Erve et du Trévois et le syndicat de la Vaige. Chaque syndicat assure la coordination, la cohérence et la planification de ses actions à l'échelle de son bassin versant.

LE BASSIN DE L'ERVE

L'Erve est un affluent de la Sarthe en tère droite, qui s'écoule majoritairement dans le département de la Mayenne et conflue dans le territoire de Sablé-sur-Sarthe. Le territoire de compétence du syndicat s'étend des sources de l'Erve jusqu'à sa sortie du département. La surface du bassin versant est estimée à 237,8 km². 15 communes sont concernées : Assé-le-Bézeige, Balte, Chermé-le-Roi, Evon, Saint-Couperin-Erve, Saint-Jean-sur-Ère, Saint-Léger, Saint-Pierre-sur-Ère, Saint-Stanislas-et-Chammes, Sables, Thorigné-en-Charnie, Tross-Viviers-Eux-Charnie, Vauges, Vimarçé et Vouire.

LES CHIFFRES DU CONTRAT

- 59 ombrières côtes
- 8 épis aménagés
- 30 000 m³ de pierres arrachées
- 120 km de dragage entretenus
- 55 km de débarras côtes
- 50 débarras côtes
- 8 ouvrages aménagés et 10 épis
- 8 passes à poissons créés

Budget dépensé : 132 000 € HT

BILAN DU CONTRAT 2008 - 2015

En 2008, le syndicat signe un premier Contrat Restauration Entretien (CRE). C'est aussi de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (ALB) les crédits d'aides et les engagements financiers. Il est co-signé par le département de la Mayenne et par la préfet. Son principal objectif est la restauration du bon état écologique.

- Financée à l'amélioration des maillages biologiques et physico-chimiques sur les stations critiques
- Objectif : répondre de la nature des travaux et du temps de réaction du milieu

PROGRAMME D' ACTIONS 2017 - 2021

Lors de ce deuxième programme pluriannuel, les actions du précédent contrat seront finalisées et complétées notamment par les interventions présentes ci-dessous.

Le budget prévisionnel du contrat 2017 - 2021 s'élève à : 1 241 045 € HT.

- Le recharge en gravillats** : L'apport de pierres dans les petits cours d'eau déficients diversifie les écoulements et les habitats. 3 km de recharge sont prévus. 0 à 2 km de recharge sont prévus.
- La coupe, l'élagage, le recépage ou le débroussaillage participatif** : maintenir une ripisylve diversifiée. 60 actions sont prévues sur 12 km de cours d'eau. 12 km de cours d'eau.
- Le recharge en gravillats** : Les amas de bois sont gérés au cas par cas ; maintenance ou enlèvement. 130 emplacements sont concernés.
- La protection des berges** : Les clôtures et les abreuvoirs protègent efficacement les berges. 100 abreuvoirs sont prévus.
- Le recharge en gravillats** : Chaque aménagement d'ouvrage hydraulique respecte l'avis de propriétaire et la réglementation. Par décision du syndicat, 11 ouvrages sont concernés sur le cours principal de l'Erve.
- La gestion de la végétation**
- La gestion des embâcles**
- L'aménagement d'ouvrages**

TRAVAUX EN COURS D'EAU

Les travaux en cours d'eau sont soumis à déclaration ou à autorisation administrative auprès de la police de l'eau. Il est conseillé aux riverains qui souhaitent intervenir sur un milieu aquatique de prendre contact avec le technicien du syndicat et/ou la Direction Départementale des Territoires (DDT).

NOTIONS DE DROITS

Le lit des cours d'eau non domaniaux tels que celui de l'Erve et de ses affluents appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne qui l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau.

La propriété riverain est soumise à un entretien régulier du cours d'eau afin de permettre l'écoulement naturel des eaux, par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Avant le 10 juillet 2017, les ouvrages du bassin Loire-Bretagne situés sur un cours d'eau (classé ou non) de l'Erve) qui constituent un obstacle à la navigation écologique doivent être aménagés pour assurer la libre circulation des espèces piscicoles migratrices et le transport suffisant des sédiments.

A compter du 1^{er} septembre 2017, l'abandon direct des animaux dans les cours d'eau et secteurs de cours d'eau sera interdit, sauf en cas de présence d'aménagement spécifique évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux.

CONTACTS ET PARTENAIRES

Président du syndicat : Solange SCHLEGEL
Technicien rivière : Xavier SEIGNEURET

Syndicat du bassin de l'Erve
1 rue Jean de Bruel
53 270 SAINTE-SUZANNE
02 43 68 11 49
<http://www.veurportail.bassinversant.fr>

Partenaires : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, LA MAYENNE Le Département, PAYS DE LA LOIRE, Europe Engage, Forêt Nationale Agence pour le Développement Rural.

REVUE DE PRESSE 2017

Sainte-Suzanne-et-Chammes

Objectif : un bon état écologique de l'Erve

Le Syndicat du bassin de l'Erve entreprend un lourd programme de travaux jusqu'en 2021. Montant prévisionnel : 732 000 €.

Le projet

Un premier volet de travaux réalisés par le Syndicat du bassin de l'Erve s'est déroulé entre 2008 et 2014, pour un montant total de 732 000 €. Ces actions ont porté sur l'entretien soigné des berges sur l'ensemble des cours d'eau, dont celui de l'Erve. Des abreuvoirs ont été aménagés, ainsi que quelques ouvrages, comme le plan d'eau de Sainte-Suzanne, le Grand Moulin, la station d'eau potable d'Assé-le-Bézeige, et des ouvrages sur Chammes.

« Un nouveau programme d'action, pour la période 2017-2021, a été décidé par le syndicat. Il part de Vimarçé, va jusqu'à Ballée (tout le cours principal de l'Erve et les principaux affluents) et concerne quinze communes. Le montant total de ces travaux est estimé à 1 241 045 € HT, dont 70 % sont financés par l'Agence de l'eau, le conseil départemental et la Région », indique Xavier Seigneuret, technicien rivière.

« Onze aménagements d'ouvrages sont programmés. Une concertation avec les propriétaires est en cours. Rien ne sera réalisé sans accord de l'ensemble des parties concernées », précise Xavier Seigneuret. La lutte contre la jussieu, le rouleau du japon ou l'élodie de nuttal – espèces envahissantes – sera poursuivie. L'enlèvement d'embâcles, l'installation d'abreuvoirs pour répondre à l'interdiction d'abandonnement direct des animaux dans les cours d'eau, ainsi que la pose de clôtures sont également programmés. « La restauration par des recharges en cailloux, la pose d'épis et de déflecteurs sur les principaux affluents qui sont l'Ambriers, le Merdesau, le pont d'Orval et la Logette sera réalisée », explique le technicien.

Pas de frais pour les riverains

« Aucune participation financière ne sera demandée aux riverains. Des conventions de travaux seront signées avant toute opération. Le but est d'atteindre pour 2021, le bon état écologique de l'Erve demandé par la directive-cadre de l'eau », indique Solange Schlegel, présidente du Syndicat du bassin de l'Erve. De fait, du peu de débit d'eau des cours d'eau, il n'y a pas d'écoulements pour le moment. Ce dossier de déclaration d'intérêt général sera soumis à enquête publique du mardi 21 février au mardi 25 mars 2017. Des permanences sont prévues dans les mairies de Sainte-Suzanne-et-Chammes et Saint-Pierre-sur-Ère.

« Les premiers travaux pourraient commencer dès cet été avec l'aménagement de trois ouvrages et de l'affluent l'Ambriers, ainsi que l'installation d'abreuvoirs », informe Xavier Seigneuret.

Réunions

Les dates des réunions pour l'enquête publique sont les suivantes :
 À Sainte-Suzanne : mardi 21 février de 9 h à 12 h, mardi 14 mars de 13 h 30 à 16 h 30, samedi 25 mars de 9 h à 12 h ;
 À Saint-Pierre-sur-Ère : samedi 4 mars de 9 h à 12 h, mardi 21 mars de 14 h 30 à 17 h 30.

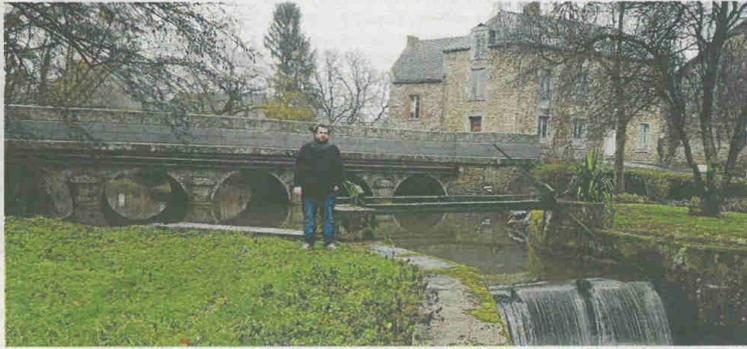
La gestion des milieux aquatiques devient la compétence du Syndicat en 2018

À compter du 1^{er} janvier 2018, le loi MAPAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 attribue les compétences de Gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAP) aux communes, avec transfert de droit aux communautés de communes. « L'année 2017 sera consacrée pour les élus à travailler à la mise en place de la fusion entre les syndicats des bassins de l'Erve, de l'Erve et Trévois, de la Taule et de la Vaige. La communauté de communes du territoire des Coëvrans, celle de Sablé-sur-Sarthe et de Mestry-Grez ont déjà fait le choix de nous transférer ces nouvelles compétences », indique Solange Schlegel, présidente du syndicat du bassin de l'Erve, qui précise : « Notre rôle est d'accompagner cette transformation et de participer à l'organisation du futur fonctionnement des services, afin d'assurer toujours un service de proximité. »

Syndicat de bassin de l'Erve

1,2 M€ de travaux jusqu'en 2021

Le syndicat de bassin de l'Erve a présenté son nouveau programme d'actions pour 2017/2021. L'objectif est d'atteindre le bon état écologique de l'Erve demandé par la directive cadre sur l'eau pour 2021. Ce programme prévoit la renaturation de cours d'eau (recharges en cailloux, épis, déflecteurs) sur les principaux affluents l'Ambriers, le Merdreau, le Pont d'Orval et la Logette. A la rentrée de septembre, l'abreuvement direct des animaux au cours d'eau sera interdit. Il faudra prévoir la protection des berges par l'installation d'abreuvoirs et de clôtures, descentes aménagées ou pompes à nez. Un entretien sélectif de la végétation et l'enlèvement d'embâcles seront effectués sur les ruisseaux prioritaires et, au cas par cas, sur le cours principal. Ceci s'accompagnera de la lutte contre les espèces envahissantes (Jussie, Elodée de Nuthall, Renouée du Japon). Il est aussi prévu d'aménager onze ouvrages après concertation des propriétaires. Aucun chantier ne se fera sans accord de l'ensemble des parties. Ces actions ont été votées par les élus des quinze communes adhérentes. Le coût total de ce nouveau programme est



Le technicien du syndicat de bassin Xavier Seigneuret devant le barrage de Saugere, l'un des onze ouvrages concernés par le nouveau programme.

de 1 241 045 € HT financé à 76% par les partenaires Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne et la Région. Aucune participation financière n'est demandée aux riverains. Les travaux nécessitent l'accord de tous, c'est pourquoi des conventions de travaux seront signées avant toute opération. Le syndicat de bassin pourrait commencer les premiers travaux dès cet été, avec l'aménagement de l'Ambriers. Pour rappel, un premier volet de travaux a eu lieu de 2008 à 2014 avec environ 732 000 € HT de

travaux réalisés. Une étude bilan de ce premier programme et un passage terrain sur 50 km de cours d'eau a permis de dresser un état des lieux en

2015. Informations et renseignements sur le site du syndicat : www.erve.portail-bassin-versant.fr ou secrétariat du syndicat au 02 43 68 11 49.

Enquête publique jusqu'au 21 mars

■ Ce dossier est soumis à une enquête publique du 21 février au 25 mars. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Sainte-Suzanne-et-Chammes le mardi 21 février de 9h à 12h, le mardi 14 mars de 13h30 à 16h30 et le samedi 25 mars de 9h à 12h et en mairie de Saint-Pierre-sur-Erve le samedi 4 mars de 9h à 12h et le mardi 21 mars de 14h30 à 17h30.

Onze ouvrages feront l'objet de travaux sur l'Erve



L'ouvrage de la Saugère dont le clapet fera l'objet de travaux de restauration.

Dans le cadre du contrat d'action pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques de l'Erve pour la période 2017-2021, le Syndicat du bassin de l'Erve a chiffré à onze le nombre d'ouvrages concernés, dont six autour de Sainte-Suzanne-et-Chammes. « Le Grand-Moulin à Chammes, la Mécanique, la Saugère, la Logette et Château-Gaillard, sur Sainte-Suzanne, et le Moulin de Feuillaume à cheval avec Torcé-Viviers-en-Charnie », indique Xavier Seigneuret, technicien de rivière.

La suppression du barrage sur la Logette (ruisseau du pont d'Orval) ainsi que celui de Château Gaillard sont prévus cette année. Après l'enquête publique menée par Jean Poulain, commissaire enquêteur et l'autorisation préfectorale, « les travaux devraient commencer dans le courant de l'été pour prendre fin en

septembre-octobre. L'enlèvement des embâcles, la destruction des plantes envahissantes et l'installation d'abreuvoirs se poursuivront », poursuit le technicien.

La suppression des deux barrages s'élève à 28 800 €, plus 15 000 € pour les abreuvoirs, l'enlèvement d'embâcles, et les plantes invasives, et 8 500 € pour la fin du débroussaillage sur le ruisseau de la bonde et du pont d'Orval par le chantier vert avenir.

Permanences pour l'enquête publique concernant les travaux d'aménagement sur l'ensemble des cours d'eau à Sainte-Suzanne : mardi 21 février, de 9 h à 12 h, mardi 14 mars, de 13 h 30 à 16 h 30, samedi 25 mars, de 9 h à 12 h, et à Saint-Pierre-sur-Erve : samedi 4 mars de 9 h à 12 h, et mardi 21 mars, de 14 h 30 à 17 h 30.

Une plaquette d'informations pour le bassin de l'Erve

Le Syndicat du bassin de l'Erve vient d'éditer une plaquette pédagogique à destination du grand public. Le bilan du contrat restauration entretien 2008-2015 est expliqué avec la liste et le montant des travaux réalisés et le programme d'action 2017-2018 y est détaillé. Des notions de droits et une présentation plus générale du syndicat du Bassin de l'Erve sont présentées. « Ce fascicule est à la disposition du public au syndicat, dans les mairies du bassin, ou téléchargeable sur le site internet du syndicat. www.erve.portail-bassin-versant.fr », précise Xavier Seigneuret, technicien rivière.

Renseignements au 02 43 68 11 49.

1 241 045

C'est le montant, en euros, des travaux prévisionnels qui seront réalisés par le Syndicat du bassin de l'Erve. 76 % sont financés par l'Agence de l'eau, le conseil départemental et la Région.

Les écoliers découvrent la vie de la rivière



Au bord de l'Erve, les enfants accordent beaucoup d'attention aux explications d'Olivier Duval qui doit répondre également à de nombreuses questions.

Judi, dix huit écoliers de CE2, CM1 et CM2 de l'école publique Perrine-Dugué ont exploré les rives de la rivière l'Erve, guidés par Olivier Duval de Mayenne Nature Environnement.

« C'est une action pédagogique dans le cadre de la découverte des espaces naturels financée par le conseil départemental », indique Olivier Duval.

« Ce projet de l'école a débuté en novembre, avec une première sortie le long de la rivière. Dans un aquarium installé dans la classe, ils ont aussi observé l'éclosion d'œufs de truite, et suivi leur évolution jusqu'à leur mise à l'eau », explique

Aline Houdayer, enseignante.

« Nous étudions la vie sur la rivière, et écoutons la nature, comme l'eau qui semble chanter en passant sur les grosses pierres du radier qui remplace le barrage » font remarquer les enfants. Chaque élève tient son cahier d'explorateur où photos, dessins, notes et explications sont soigneusement mis en page.

■ Annoncez gratuitement vos événements

Un spectacle, une réunion, un loto organisé par votre association ? Pour paraître dans Ouest-France, saisissez votre annonce sur infocale.fr

Préservation de la qualité de l'eau

Le dernier contrat du bassin de l'Erve

3,7M€ seront investis d'ici 2021 pour poursuivre la reconquête du bon état écologique des bassins de l'Erve et de la Vaige.

Vendredi dernier, élus des syndicats de bassin de l'Erve, de la Vaige, agence de l'eau, conseil départemental et régional et chambre d'agriculture se sont retrouvés au château de Sainte-Suzanne pour la signature de nouveaux contrats territoriaux Milieux aquatiques destinés à poursuivre les efforts en faveur de la qualité de l'eau.

Loin de l'ambiance tendue qui présidait à Saint-Pierre-sur-Orthe il y a cinq ans, cette réunion s'est déroulée dans une ambiance consensuelle. Solange Schlegel, présidente du syndicat de bassin de l'Erve, a rappelé que le premier contrat avait été signé en 2007. Une enveloppe de près de 1,5 M€ TTC est prévue pour restaurer le cours de l'Erve, de ses sources sur la commune de Vimarcé, à la limite du département de la Sarthe après la commune de Val-du-Maine, ainsi que de ses principaux affluents comme le Merdereau, l'Ambriers, le Pont d'Orval, la Langrotte ou la Forge. L'Erve représente 70 km et ses affluents 150 km. Onze aménagements d'ouvrages hydrauliques complexes sont prévus sur le cours principal avec l'accord des propriétaires riverains et une trentaine de petits aménagements sur les affluents pour restaurer la libre circulation des poissons et des



La suppression du barrage de la Roche-Brault à Saulges.

sédiments. 90 points d'abreuvements seront installés. L'entretien des berges et de l'habitat, les zones humides, la gestion des mares sur le lit majeur de la rivière, l'arrachage et la gestion de plantes envahissantes exotiques et suivis scientifiques par pêche électrique seront également au programme. Une part de l'enveloppe sera consacrée à la gestion du site internet et à la publication de plaquettes pour les riverains ainsi qu'à la prise en charge des postes de techni-

ciens de rivières et de secrétaires.

« Ce projet travaillé depuis trois ans est l'aboutissement d'un travail de concertation », a rappelé l'élue ajoutant « qu'il était souvent mal compris ou mal relayé par certains. » Ce contrat sera également le dernier du syndicat. « L'année prochaine avec la mise en place de la compétence eau à la communauté de communes, le syndicat fermera une page de 33 ans d'existence pour en ouvrir une

nouvelle au sein d'une structure plus importante avec nos voisins et partenaires de la Vaige, de la Taude, du Treulon et avec d'autres bassins orphelins de maîtrise d'ouvrage comme l'Orthe ou la Voutonne. »

Le bassin de la Vaige hérite de son côté d'un contrat de plus de 2,2M€.

Un contrat territorial a également signé sur les huit captages de l'est mayennais pour un montant de travaux évalué à 1,8M€.

Emmanuel Blois



Qualité de l'eau. Vendredi dernier, les élus et partenaires institutionnels des bassins de l'Erve et de la Vaige et des captages de l'est mayennais ont signé trois nouveaux contrats territoriaux Milieux aquatiques pour poursuivre leur action en faveur de la qualité de l'eau. Lire en première page des Coëvrons.

Vers une meilleure qualité de l'eau ?

Les collectivités territoriales et les acteurs du secteur s'engagent pour la reconquête écologique des rivières.

Les Siaeps (1), les syndicats de bassins, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département et la Région se sont réunis vendredi à Sainte-Suzanne pour signer deux contrats qui ont pour but d'améliorer la qualité de l'eau.

Le premier vise à réduire la teneur en nitrates des huit captages d'eau de l'est mayennais. Les Siaeps de Cheméré-le-Roi et de l'Orthe et la Vaudelle s'y sont engagés. « Cet objectif s'inscrit dans un programme d'actions, de 2017 à 2021, qui portera sur l'aménagement du territoire, l'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, la communication et les études hydrologiques », indiquent les intervenants.

Les Siaeps de Ballée, des Coëvrons, de Cossé-en-Champagne, Meslay-Ouest - la Cropte et Sillé-le-Guil-laume sont associés à ce projet. Le coût de ces actions est évalué à 1 839 000 €, pris en charge à 60 % par l'Agence de l'eau, 20 % par le Département et 20 % par les Siaeps.

Préserver l'écosystème des bassins

L'autre contrat vise la reconquête du bon état écologique des bassins de l'Erve et de la Vaige. Les syndicats, l'Agence de l'eau, le Département et la Région s'engagent jusqu'en 2021. Au programme, « aménagement des ouvrages, arrachage des plantes invasives, aménagement des frayères, réduction des colma-

tages, gestion des embâcles, préservation des habitats aquatiques, etc. »

Le coût est évalué à 1 489 253 € TTC pour le syndicat du bassin de l'Erve et à 2 220 468 € TTC pour celui de la Vaige. La participation financière sera de 50 % L'Agence de l'eau participera à hauteur de 50 %, le Département à hauteur de 20 %, la Région à hauteur de 10 % et les syndicats des bassins à hauteur de 20 %. Les arrêtés préfectoraux de déclaration d'intérêt général ont été pris avant l'été et les premiers travaux prévus viennent de démarrer.

(1) Syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable.

À la reconquête des bassins de l'Erve et de la Vaige

Sainte-Suzanne-et-Chammes — Arrachage des plantes invasives, restauration de la végétation... Les travaux de restauration des cours d'eau et de leurs abords ont démarré.

Le programme de travaux décidé par le syndicat du bassin de l'Erve pour la période 2017-2021 est démarré. « L'arrêté préfectoral du 15 juin 2017 autorise les travaux sur l'Erve et ses affluents. Ils s'inscrivent dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques signés le 3 novembre. Ils ont pour objectif la reconquête du bon état écologique des bassins de l'Erve et de la Vaige », informe Xavier Seigneuret, technicien de rivière.

L'aménagement d'ouvrages sur le bassin de l'Erve est actuellement en cours. En remplacement des buses, un pont veut être réalisé à la Houbardière sur le cours d'eau d'Ambricis, entre la commune de Torcé-Viviers-en-Chammes et Sainte-Suzanne-et-Chammes.

Le retour des truites

« À Chammes, sur le ruisseau du Pont d'Orvai, à la logette, nous supprimons le barrage et reconstituons par la mise en place de pierres, le fil naturel de la rivière. La circulation piscicole sur le ruisseau sera ainsi recréée permettant à ce dernier d'être de nouveau connecté à l'Erve. Ensuite, ce sera la suppression du barrage de Château-Gaillard sur l'Erve, à Sainte-Suzanne », précise le technicien.

« L'aménagement des barrages est une action positive », déclare Jean-Marie Plumet, propriétaire riverain concerné. « Cela correspond aux besoins de la rivière qui doit re-



La mise place d'abreuvoirs et de radiers sur le ruisseau d'Ambricis.

trouver sa libre circulation. Je suis pêcheur, et je suis certain qu'avec ces réalisations la truite, qui avait disparu, reviendra.»

Ces réaménagements d'accompagnent d'une reprise des berges, de la mise en place de radiers, de l'arrachage des plantes invasives, de la restauration de la végétation rivulaire et de l'élimination des arbres. « Mais c'est aussi la réalisation d'abreuvoirs pour les bovins », souligne le technicien.

L'entretien sélectif des berges, actuellement en aval du plan d'eau des Chauvinières, financé par le Syndicat, est effectué par le chantier d'insertion Vert Avenir de la communauté de communes. « Une zone humide d'un hectare à Assé-le-Bérenger fera l'objet d'aménagement au profit des batraciens et amphibiens.»

Une concertation avec les riverains « qui doivent donner leur accord » est la préalable à tous travaux, et au-

cune participation financière ne leur est demandée. « Ces travaux sont financés par l'agence de l'eau, le département, la région et le syndicat de bassin. Le coût pour cette première tranche de travaux s'élève à 213 000 € TTC. Ils sont réalisés par la société SNTF Salmon de Soulgé-sur-Ouette », indique Xavier Seigneuret.

Fait à Sainte Suzanne-et-Chammes, Le 23/10/2018
La Présidente,
Solange SCHLEGEL